

**197. — 2 JUILLET 1887. — Loi. —**  
*Prorogation de la loi du 20 mai 1876*  
*concernant la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires (1).* (Monit. du 13 juillet 1887.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. La loi du 20 mai 1876, déterminant le mode de collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, est prorogée jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1888.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, M. THONISSEN.)

**198. — 2 JUILLET 1887. — Loi. —**  
*Modification des limites séparatives des communes d'Anvers et d'Austruweel (2).* (Monit. du 13 juillet 1887.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ART. 1<sup>er</sup>. La partie du territoire de la commune d'Austruweel indiquée au plan annexé à la présente loi par une teinte rose est distraite de cette commune et réunie au territoire d'Anvers.

La limite séparative entre les communes d'Anvers et d'Austruweel est déterminée du point C au point B du dit plan par la ligne

rouge C, D, B, passant par les points n<sup>os</sup> 18 à 43 (correspondant aux bornes numérotées qui limitaient les terrains du département de la guerre).

ART. 2. La ville d'Anvers payera à la commune d'Austruweel une somme de 35.000 francs à titre d'indemnité pour la partie du territoire incorporé.

Promulguons etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, M. THONISSEN.)

**199. — 2 JUILLET 1887. — Loi. —**  
*Rectification des limites séparatives des communes de Givry et de Havay (province de Hainaut) (3).* (Monit. du 13 juillet 1887.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. La limite séparative entre les communes de Havay et de Givry (province de Hainaut) est déterminée, du point A au point B du plan annexé à la présente loi, par l'axe du ruisseau « la Loutre » redressé et figuré au plan par une ligne rouge.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, M. THONISSEN.)

(1) Session de 1886-1887.

#### CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Annales parlementaires.* — Présentation du projet de loi. Séance du 2 mai 1887. — Rapport. Séance du 9 juin. — Discussion et adoption. Séance du 22 juin, p. 1428.

#### SÉNAT.

*Annales parlementaires.* — Rapport. Séance du 23 juin 1887. — Discussion et adoption. Séance du 28 juin, p. 477-478.

(2) Session de 1886-1887.

#### CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Annales parlementaires.* — Présentation du projet de loi. Séance du 2 juin 1887. — Rapport. Séance du 15 juin. — Discussion et adoption. Séance du 22 juin, p. 1428.

#### SÉNAT.

*Annales parlementaires.* — Rapport. Séance du 23 juin 1887. — Discussion et adoption. Séance du 28 juin, p. 480.

(3) Session de 1886-1887.

#### CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Documents parlementaires.* — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 2 avril 1887, p. 132-133. — Rapport. Séance du 25 mai.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 22 juin 1887, p. 1427.

#### SÉNAT.

*Documents parlementaires.* — Rapport. Séance du 23 juin 1887.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 28 juin 1887, p. 479.